



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY  
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



6<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants du  
Centre Régional Méditerranéen pour  
l'Intervention d'Urgence contre la  
Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.21/4/1  
7 février 2003

Original: Anglais

Malte, 12-15 février 2003

Point 4 de l'ordre du jour

**PROJET MEDA SUR LES "INSTALLATIONS DE RÉCEPTION PORTUAIRES POUR LA  
COLLECTE DES ORDURES DE NAVIRES, DES EAUX DE CALE ET DES RÉSIDUS  
D'HYDROCARBURES"**

**Note du REMPEC**

**Introduction**

1. Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) gère, pour le compte de l'Organisation maritime Internationale (OMI), le projet sur les installations de réception portuaires pour la collecte des ordures de navires, des eaux de cale et des résidus d'hydrocarbures, financé par le Fonds MEDA de la Commission européenne. Dix Parties contractantes à la convention de Barcelone en sont bénéficiaires (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Israël, Liban, Syrie, Turquie, Chypre et Malte). Le projet vise à faciliter la mise en oeuvre des Annexes I et V de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL 73/78).

**Objectif du project**

2. L'objectif du projet, dont la durée a été prolongée de deux à trois ans, est tout d'abord d'identifier la situation et les besoins existants concernant les installations de réception portuaires dans les pays méditerranéens couverts par le projet. Sur la base des résultats de cette première activité, une étude proposant des solutions optimum pour la collecte des déchets générés par les navires sera préparée. Enfin, des modèles seront produits pour les installations de réception portuaires et de traitement qui pourraient être fournis gratuitement aux Etats côtiers méditerranéens impliqués pour leur réalisation dans leurs ports. A la fin du projet, une conférence régionale sera organisée pour discuter les résultats du projet et recommander une ligne de conduite pour une future mise en oeuvre.

**Exécution du project**

3. Le déroulement des principales activités du projet sont prévues en 2003 et 2004. Le REMPEC a passé un contrat avec une société de consultance, Environmental Protection Engineering (EPE) S.A. de Grèce, pour réaliser la première phase du project, qui identifiera les installations de réception portuaires et les besoins dans les ports/terminaux des pays bénéficiaires. EPE S.A. réalise des missions dans tous les pays impliqués dans le projet en fonction d'un calendrier présenté en Annexe de ce document.

4. Le REMPEC a déjà informé ses correspondants ainsi que les administrations maritimes/portuaires des pays bénéficiaires, que les missions relatives à l'évaluation des installations

de réception avaient commencé et, avant chaque mission, le REMPEC contactera le pays concerné pour s'assurer qu'on coopère avec les consultants et qu'ils bénéficient de la plus grande assistance possible.

5. Pour une meilleure efficacité de la consultation et en vue d'obtenir les meilleurs résultats possibles quant à l'évaluation de la situation et des besoins dans chacun des pays bénéficiaires, il est fortement recommandé à tous les correspondants, comme aux autorités impliquées, de pourvoir au soutien et à l'assistance nécessaires à la société de consultance dans l'organisation des missions. A cet égard, le REMPEC apprécierait que les correspondants puisse établir des contacts préliminaires avec les autorités nationales compétentes (y compris autorités maritimes/portuaires) et les informe de l'objectif et de l'état d'avancement du projet, comme des dates des missions que conduira le consultant dans les pays respectifs. Il est également proposé que chaque pays désigne un officier pour assister les consultants durant leurs missions dans les pays. A cet égard, il est rappelé que la Douzième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la convention de Barcelone a invité les Parties à la convention à "appuyer le REMPEC dans ses efforts de mise en oeuvre du programme d'activités au titre du projet MEDA/CE sur les installations de réception portuaires".

### **Suivi du projet**

6. Le projet implique quatre Etats membres de l'UE méditerranéens (Espagne, France, Italie et Grèce) en tant que partenaires UE dont il est attendu un plein soutien au projet, au vu de leurs expérience dans ce domaine. Ce soutien est fourni spécifiquement à travers la participation des représentants des partenaires européens dans le Comité de pilotage du projet qui a été mis sur pied pour suivre l'exécution du projet, en particulier en fournissant des orientations et en assurant la compatibilité des résultats avec la réglementation européenne et internationale, ainsi que pour coordonner les activités menées dans le cadre du projet et celles entreprises dans les pays membres de l'UE méditerranéens. A cet égard, les partenaires européens sont entre autres chargés de fournir des informations et des documents concernant l'application de la Directive 2000/59/EC sur les installations de réception portuaires dans leurs pays respectifs.

### **Futurs développements**

7. Le REMPEC s'efforcera d'étendre les résultats de ce projet aux ports des autres pays méditerranéens qui ne participent pas au projet MEDA et à cet égard, des ressources budgétaires spécifiques provenant du budget du REMPEC ainsi que des sources externes de financement seront utilisées pour financer l'extention des activités de ce projet à d'autres pays. Cette approche, qui est également envisagée pour s'assurer le plein soutien des partenaires européens, devrait faciliter la mise en oeuvre de la convention MARPOL 73/78 dans l'ensemble de la région méditerranéenne. C'est l'objectif du REMPEC que durant la Conférence Régionale qui sera organisée à la fin du projet MEDA, et qui rassemblera toutes les parties, y compris les représentants des quatre pays membres de l'UE méditerranéens et les pays méditerranéens qui ne sont pas éligibles au Fonds MEDA, la situation générale existante concernant les installations de réception portuaires soit présentée.

### **La Réunion des correspondants est invitée à:**

- a) Prendre note des informations fournies par le REMPEC sur le projet MEDA sur les installations de réception portuaires et en particulier sur les dates des missions des consultants dans leurs pays respectifs;
- b) Réaffirmer leur soutien au projet; et
- c) Entériner la proposition de désigner un officier approprié pour assister les consultants durant leurs missions.

**ANNEXE****Calendrier des missions dans les pays concernés par le Projet MEDA**

<b>Pays à visiter</b>	<b>Dates</b>	<b>Noms des Consultants</b>
Liban	2 – 8 février	A. Syrigos
Egypte	16 – 26 février	S. Volakis & A. Syrigos
Maroc	11 – 18 mars	V. Mamaloukas - Frangoulis
Syrie	12 – 20 mars	S. Georgiadis & M. Aggelopoulos
Malte	17 – 20 mars	H. Polychronopoulos & S. Volakis
Turquie (1 <sup>ère</sup> visite)	20 - 25 mars	S. Skarvelis
Algérie (1 <sup>ère</sup> visite)	30 mars – 11 avril	V. Mamaloukas - Frangoulis
Tunisie	7 – 13 avril	H. Polychronopoulos & S. Volakis
Turquie (2 <sup>de</sup> visite)	17 - 26 avril	S. Skarvelis
Israël	2 – 6 mai	S. Skarvelis
Algérie (2 <sup>de</sup> visite)	7 – 13 mai	V. Mamaloukas - Frangoulis